



Assemblée Générale YC Vernon

Rapport moral 2019



Le mot du Président :

Chers adhérents du Yacht-Club de Vernon, chers amis,

Vous trouverez dans ce document le rapport moral de l'ensemble des activités et de la vie associative de votre club de voile réalisées au cours de l'année 2019. Il s'agit d'un exercice d'introspection délicat et forcément exhaustif. Pardonnez-moi sa longueur ! J'espère que vous trouverez dans ce rapport la fidèle restitution de ce que vous avez pu constater, apprécier ou même détester en tant que membre du club.

Les sujets sont nombreux mais il est absolument nécessaire de tous les aborder pour bien comprendre le fonctionnement de notre club. Je me plais toujours à affirmer que le « Yacht-Club » intimiste créé initialement en 1946 s'est transformé en une **Ecole de Voile pour tous les publics** ! C'est encore le cas en 2019 et j'espère pour les années à venir.

Pour les plus pressés, ce rapport débute par le bilan de la décennie passée. Vous serez probablement surpris.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Sportivement, Stéphane GIBIER – Président YC Vernon

Table des matières

1	Bilan d'une décennie d'école de voile pour tous	2
2	Licenciés	3
3	Adhérents	3
4	Situation financière en nette amélioration	4
5	Activités Ecole de voile	5
6	Activités sportives	6
7	Labels FFVoile	7
8	Formation	8
9	Emplois	8
10	Gouvernance	9
11	Vie associative de club et bénévolat	10
12	Communication	10
13	Relations avec la ville et l'agglomération	11
14	Remerciements	13

1 Bilan d'une décennie d'école de voile pour tous

L'année 2020 referme la décennie précédente, il s'agit d'une évidente occasion pour tirer un rapide bilan des 10 dernières années d'activités et de vie du Yacht-Club de Vernon.

En 10 ans, de 2010 à 2019, le YC Vernon a licencié 3 524 personnes, jeunes et adultes, auprès de la Fédération Française de Voile (FFVoile), dont 2 311 licences sur les seules 5 dernières années (2015 – 2019). Il s'agit d'une performance peu connue mais dont toute l'équipe encadrante du club est fière, avec le soutien indéfectible de la Ligue de Voile Normandie et du Comité Départemental de Voile de l'Eure (CVD27).

En 10 ans, le YC Vernon s'est transformé à partir d'un petit club intimiste de quelques sympathiques plaisanciers en une véritable **école de voile pour tous les publics et ses quelques 500 licenciés annuels** : particuliers, sportifs, scolaires, périscolaires, entreprises... Cela se traduit également par un développement très important des activités : rien qu'entre 2014 et 2019 ; le club a ainsi cumulé **10 027 séances individuelles et 2 819 pratiquants** ! Jolie performance...

Depuis 10 ans, les vernonnais peuvent désormais constater **quasi-quotidiennement la présence de voiles sur la Seine : la pratique de la Voile fait totalement partie du paysage et de la vie vernonnaise**. Nous sommes notamment fiers d'être acteurs du renouveau de Vernon et de son fleuve. Quelles seraient aujourd'hui les cartes postales touristiques de Vernon sans la base nautique et ses voiliers ?

En 10 ans, **le périmètre des activités** de notre école de voile dépasse largement les frontières de l'agglomération vernonnaise : c'est désormais tout le département de l'Eure qui se tourne aujourd'hui vers le YC Vernon pour la pratique de la Voile auprès du public scolaire. C'est un véritable succès et une reconnaissance naturelle de nos compétences et de notre savoir-faire.

Depuis 2015, **le YC Vernon est classé sportivement dans le Top 100 des clubs de voile de France**. En dehors de la contre-performance sportive exceptionnelle de 2019 qui sera expliquée dans ce rapport, le club est aussi tourné vers le sportif et la compétition à l'échelle régionale et nationale. Le YC Vernon est non seulement une école de voile, il est aussi un club de sport !

Cet excellent bilan de la décennie passée est à mettre au crédit des **femmes et hommes** qui composent et animent le club et qui partagent une passion commune : **la Voile (et aussi beaucoup le bricolage...)**. Sans eux, qu'ils soient salariés ou bénévoles, il n'y aurait plus de voiles sur la Seine à Vernon...

La décennie qui s'ouvre est constituée de nouveaux défis :

- Pérenniser l'emploi de nos encadrants
- Développer la vie associative interne du club et la communication auprès des médias et du public
- Renouveler le matériel nautique pour toutes les pratiques
- S'intégrer dans un environnement local en profonde mutation

Nuls doutes que le YC Vernon se donnera les moyens de les atteindre car il est ambitieux ! Il restera à établir les résultats dans 10 ans...

2 Licenciés

En 2019, le YC Vernon a délivré **494 licences individuelles** auprès de la FFVoile :

- **115 licences « club »** permettant la pratique de la Voile en compétition. Ces licences regroupent les pratiquants réguliers sur l'année civile, ils représentent le club.
- **379 licences « enseignement »** permettant l'apprentissage de la Voile. Ces licences regroupent principalement l'ensemble des jeunes ayant suivi un parcours pédagogique au sein du club, soit au cours des stages pendant les vacances scolaires, soit au cours des séances scolaires et périscolaires.

En termes de mixité, il est important de noter que les licences féminines représentent un peu plus de 40% des effectifs ! Ce très bon chiffre est surtout dû aux jeunes par leurs licences « enseignement ». La Voile est résolument un sport **mixte**.

Le YC Vernon est de loin le premier club de voile de l'Eure en nombre de licenciés. Même si le club ne peut rivaliser logiquement avec les grosses structures de la côte normande et en particulier avec la Société des Régates du Havre (SRH), première structure nationale avec ses 3 124 licenciés en 2019, le YC Vernon est comparable en termes d'effectifs licenciés avec le YC Rouen 76, structure également située en plan d'eau intérieur (la Seine), qui a licencié 398 jeunes et adultes en 2019. Le YC Vernon est reconnu par la Ligue de Voile Normandie comme une structure importante de la vallée de la Seine, notamment dans sa composante d'apprentissage, cœur des activités du club.

Ce beau tableau ne peut cependant effacer le fait que **le nombre global de licenciés stagne** depuis quelques années : 455 en 2016, 459 en 2017, 492 en 2018, 494 licenciés en 2019... La progression bien que légèrement croissante ralentit et même s'il sera fortement probable de dépasser la barre symbolique des 500 licenciés en 2020, il n'en demeure pas moins que le développement du nombre de licenciés est confronté à une limite structurelle et intrinsèque au club : malgré l'augmentation des moyens humains, la quasi **absence de moyens infrastructurels** (club house, secrétariat, hangars, ateliers) reste la principale cause de ce plafonnement. Ce point noir est connu depuis plus de 10 ans par la municipalité de Vernon : le club attend toujours une réponse qui lui permettra de se développer et de rayonner enfin à sa juste valeur. Des espoirs sont enfin en vue pour 2020.

3 Adhérents

Comme toute structure associative sportive, le YC Vernon est également composé en son cœur d'adhérents licenciés issus des particuliers qui pratiquent la Voile essentiellement à Vernon. En 2019, le club a compté 65 adhérents contre 71 en 2018. Il s'agit d'un chiffre globalement stable depuis quelques années.

La répartition des adhérents est fortement intergénérationnelle car toutes les tranches d'âges sont représentées : il y avait en 2019 quasiment autant d'adultes (34) que de jeunes (31). Chez les adultes, la tranche d'âge de la catégorie Séniors (26 – 65 ans) est fortement représentée (30 personnes). Les jeunes sont quant à eux uniformément répartis sur leurs différentes catégories, ce qui démontre mathématiquement le même intérêt de la Voile pour les plus jeunes et les adolescents.

La répartition par sexe est différente selon les populations adultes et jeunes :

- Chez les jeunes (31) : 65 % de garçons contre 35 % de filles. La mixité est ainsi bien présente, c'est un très bon indicateur.
- Chez les adultes (34) : 85 % d'hommes contre 15 % de femmes. La Voile devient malheureusement avec l'âge croissant une activité sportive majoritairement masculine, comme de nombreuses disciplines. Ce

constat n'est pas inéluctable : le club voit ainsi un axe de progrès non négligeable dans les années à venir. Dès 2020, nous souhaitons par exemple favoriser le développement d'équipages sportifs en Habitables 100% féminins.

Contrairement à l'ensemble des licenciés du club, la plupart des adhérents sont logiquement originaires de Vernon et de sa proche agglomération. Le club conserve un rayonnement relativement local à la vallée de la Seine pour la pratique régulière de la Voile. La promotion de nos activités à destination du grand public au-delà de ce périmètre géographique restreint est un axe de progression important pour les années à venir. Il est nécessaire de développer avant tout la « marque » YC Vernon.

Le club propose plusieurs formules d'activités pour ses adhérents :

- **Les formules Ecole de Voile et Ecole de Sport pour les jeunes (48 %).** Ces formules permettent l'apprentissage et le perfectionnement de la Voile dans un cadre pédagogique normalisé et développé par la FFVoile.
- **La formule Adulte Autonome (14 %).** Cette formule est adaptée pour les adultes confirmés qui peuvent naviguer en toute autonomie sur les supports du club ou leur bateau (dériveurs ou habitables). Elle permet de bénéficier d'un Espace Nautique Surveillé indispensable pour la sécurité. Cette formule trouve toujours son public averti.
- **La formule Ecole de Voile Adulte Habitable Encadrée (15 %).** Cette récente formule connaît un véritable succès auprès du public adulte car elle apporte un encadrement pédagogique de qualité sur voiliers Habitables dans un format de séances adaptées aux contraintes modernes. Il est fort possible qu'à terme cette formule devienne la plus représentative des activités destinées aux adultes. L'enjeu reste cependant de conserver les membres, ce qui est encore loin d'être évident...
- **La formule Propriétaire (6 %)** est en déclin depuis quelques années : composée de seulement 4 adhérents, cette formule n'attire plus de nouveaux bateaux Habitables sur les pontons de Vernon en raison notamment des trop nombreuses incertitudes sur l'avenir de la base nautique pour les activités de plaisance, et les faibles moyens logistiques disponibles. L'envasement progressif des berges est également un facteur loin d'être négligeable pour expliquer le faible nombre de membres propriétaires.

Le YC Vernon est riche de la diversité de ses adhérents issus du public des particuliers vernonnais et de son agglomération. Il est fondamental que cette population croisse encore car il s'agit du moteur principal de la structure associative : sans les adhérents, point de bénévolat, point d'idées de développement, point de renouvellement des encadrants, etc.

Le YC Vernon est avant tout un club, bien avant une structure nautique. Il doit le rester.

4 Situation financière en nette amélioration

Le YC Vernon a connu en 2018 une importante perte financière de 8 096 € (charges : 78 635 € - produits : 70 539 €). Pour rappel, les causes de ce déficit étaient multiples et concomitantes : explosion des charges salariales, stagnation des produits nautiques, fin des contrats aidés pour l'encadrement et enfin surestimation des recettes des stages estivaux.

L'alerte a été donnée en fin d'année 2018 et il a fallu respecter un plan de rétablissement de la situation financière pour obtenir au plus vite un retour à l'équilibre en 2019, garant de la pérennité du club et de ses emplois salariés. Il aurait été trop simple d'augmenter les cotisations, mais ce levier n'est que temporaire et valable seulement à court terme. Le club a ainsi mis en œuvre en 2019 le plan de redressement suivant :

- Maitrise et réduction des coûts
- Augmentation des produits nautiques
- Recherche raisonnable de nouvelles subventions publiques et aides supplémentaires privées
- Encadrement complémentaire local moins couteux

Sous le contrôle strict de Patricia BOURESCHE, Trésorière du club, ce plan a heureusement porté ses fruits, les résultats de l'exercice 2019 sont de nouveau positifs : le club a pu dégager un bénéfice de 7 804 € (charges : 66 127 € - produits : 73 931 €) qui comble quasiment le déficit de 2018. Le rapport financier détaille les éléments comptables qui ont permis d'obtenir cet excellent résultat, au prix de nombreux sacrifices et d'une animation sportive fortement réduite.

Avec une situation financière enfin revenue à la normale, le club peut désormais réinvestir en matériels et redévelopper ses activités, dont notamment la pratique sportive dériveur : le club proposera ainsi à la rentrée 2020 une nouvelle formule Ecole de Compétition destinée aux jeunes avec des supports nautiques compétitifs et des encadrements spécifiques.

La situation financière est certes revenue à la normale mais elle n'est pas non plus exceptionnelle ! Les mauvais chiffres de 2018 et le plan drastique de 2019 doivent servir de leçons et rester dans les mémoires comptables de tous les membres du club. Il est très important de surveiller nos dépenses et de diversifier nos sources de revenus pour conserver cet équilibre fragile. Le club doit progresser dans ces deux axes et en particulier développer les produits nautiques à destination des entreprises et du grand public, ainsi qu'en créant de nouvelles sources de revenus complémentaires (loto, mécénat).

En 2020, le budget prévisionnel du club s'établit à environ 80 000 €, soit un niveau équivalent de celui de 2018. Les obus peuvent retomber deux fois au même endroit, nous sommes prévenus et avertis.

5 Activités Ecole de voile

Les activités de l'école de voile proposées par le YC Vernon sont toujours destinées à des **publics variés** :

- Membres adhérents du club, jeunes et adultes, majoritairement sur support Dériveurs. Les séances ont lieu le mercredi et samedi après-midi.
- Jeunes stagiaires issus de la population de Vernon et de son agglomération pendant les vacances scolaires
- Groupes scolaires (primaires, collèges, lycées) de tout le département de l'Eure pendant les périodes scolaires
- Groupes périscolaires (primaires) : Ecole Municipale du Sport de Vernon à l'automne et au printemps, le mercredi matin pendant les périodes scolaires.
- Groupes divers : comité d'entreprises, lycéens UNSS.

C'est un constat, la diversité des activités de l'Ecole de Voile est malheureusement que trop peu connue, notamment par les membres adhérents du YC Vernon ! Peu de membres savent par exemple que l'activité du club ne se résume pas, et de loin, aux séances « loisirs » et « sportives » du mercredi et samedi après-midi. Le club est trop cloisonné dans ses activités. Il est essentiel dans la vie associative du club que ces activités soient mieux connues et appréciées car elles résument le cœur des objectifs de promotion et d'apprentissage de la pratique de la Voile par le club. Il sera nécessaire de progresser en communiquant et surtout en partageant avec tous les membres du club au cours d'évènements festifs dédiés : fête du club, journée du jeune régatier, journées découvertes. Il s'agira d'un objectif important pour les années à venir : la vie associative doit rester diverse mais réunie autour d'une même passion commune : la Voile.

En 2019, les activités de l'école de voile sont restées très similaires à celles de 2018 et tout aussi importantes : elles représentent au total sur l'année passée **2 014 séances individuelles** réalisées avec **680 pratiquants** ! Le rapport spécifique des activités de l'Ecole de Voile Itinérante (EDVI) à Vernon donne notamment tous les détails chiffrés des différents publics concernés.

Ces excellents chiffres sont essentiellement dû à l'équipe encadrante sous la direction de Adeline HARTMANN : il est donc très important de la remercier pour la qualité de son travail ainsi que les moniteurs Pierre TOULOUZAN, Marius DESPRES et Thomas ECHARD pour leurs efforts et leur professionnalisme. Il ne faut pas oublier également les bénévoles du club qui ont pu préparer le matériel pour la bonne réalisation de ces séances. C'est grâce à toutes ces compétences et ressources humaines que le YC Vernon demeure la **1^{ère} Ecole de Voile du département de l'Eure**, et de loin ! Le club et les structures fédérales (Comité Départemental de Voile de l'Eure, Ligue de Voile de Normandie) en sont très fiers.

Ce sont toutes ces séances qui constituent la majeure partie des produits issus des activités nautiques : 28 645 € de revenus spécifiques sur 49 683 € de revenus nautiques globaux. Elles représentent ainsi à elles seules en 2019 environ 40 % des produits totaux. Il s'agit donc de la plus importante source de revenus du club. Pour la bonne santé financière du club, il est essentiel et même critique de continuer à développer ces activités destinées à tous les publics.

L'école de voile est aussi ouverte aux membres adultes adhérents de la formule « **Ecole de Voile Adulte Encadrée** » grâce aux prestations d'encadrement de qualité de Jean-Marc TESSIER. En 2019, cette formule confirme son succès auprès du public désireux s'initier et se perfectionner à la pratique de la Voile Habitables dans un cadre pédagogique spécifiquement adapté. Paradoxalement, le succès de cette formule ne s'exprime pas vraiment au niveau de la vie associative du club : en effet, il est regrettable de constater un certain isolement général de ces pratiquants par rapport aux autres membres du club et même vis-à-vis de l'ensemble de l'équipe encadrante, ou peut-être l'inverse ! Un effort de communication globale doit être porté à l'avenir par l'équipe encadrante du club pour partager les bons et mauvais moments de la vie associative du club avec tous les membres, sans quoi il risque de se former un « *sous-club* » un peu trop intimiste au sein même du YC Vernon, exactement comme cela était le cas avant la décennie passée avec les membres propriétaires historiques à l'origine du Yacht-Club de Vernon.

6 Activités sportives

Le plan de redressement financier du club a nécessité notamment de réduire les activités les plus coûteuses dont celles liées à la pratique de la voile sportive en compétition qui est par définition comptable uniquement un centre de coût car pas ou peu valorisée au niveau local, même dans le cadre du haut-niveau.

Les déplacements collectifs sur les compétitions extérieures ont été très fortement réduits pendant l'année 2019, voir même quasi-inexistants pour la pratique Dériveurs. Le club n'a également que très peu subventionné les participations individuelles aux compétitions, cela s'est résumé concrètement au strict minimum par une petite aide de 180 € pour les frais d'inscription au Tour des Ports de la Manche. La pratique sportive Habitables reste cependant relativement soutenue car elle ne nécessite pas des moyens intrinsèques au club : les régatiers sont pour leur plupart autonomes et les bateaux généralement loués auprès de structures externes.

Saluons tout le travail des responsables de ces activités, Hervé DUCHOSSOY pour la pratique sportive Dériveurs et Éric GALICHET pour la pratique sportive Habitables, qui ont su maintenir malgré tout une dynamique dans leurs missions de promotion de la pratique autonome sportive en compétition, qu'elle soit individuelle ou collective.

Le classement du club au niveau national dans les deux pratiques s'en ressent fatalement. Le YC Vernon chute de la Promotion Nationale (Top 100 des clubs) acquise dès 2015 pour replonger sévèrement dans la **Division Régionale**, l'équivalent de la 3^{ème} division en football. Au niveau régional, le classement du club baisse également mais dans une relative moindre mesure car le YC Vernon se positionne au 9^{ème} sur 34 pour la pratique Dériveurs, et au 26^{ème} rang sur 61 pour la pratique Habitables. Le rapport d'activité donne tous les détails du classement et les complexes mécanismes réglementaires de la FFVoile pour le calcul de ces classements, ainsi que les perspectives de revalorisation sportive du club.

Il est essentiel de retenir que cette **contre-performance générale en 2019** est la seule conséquence d'une volonté de **redressement financier** : les licenciés sportifs du club ne sont en aucune manière responsables de cette chute dans les classements, leurs performances individuelles ne demandent qu'à s'exprimer. Cette année sportive 2019 a donc été un véritable sacrifice collectif qui n'a pas forcément été bien comprise ou acceptée par nos membres licenciés : il s'agissait d'un mal nécessaire mais heureusement temporaire !

Après le retour à une situation financière normale, le club va désormais entreprendre dès 2020 un véritable **projet sportif** cohérent avec ses moyens et ses ambitions, notamment dans la pratique Dériveurs pour les jeunes, cible principale de notre **future école de compétition**.

2019 aura été également marquée par l'intégration d'une jeune lasériste, Mathilde GUEMBOURA, au centre d'entraînement du pôle de la Ligue de Voile de Normandie, au Havre. Elle rejoint ainsi d'autres jeunes issus du club tels que Léopold THOMAS. Cette intégration symbolise la qualité de l'enseignement sportif au sein du club. Le club est fier du parcours sportif de Mathilde et nous le soutenons logistiquement !

7 Labels FFVoile

En fin d'année 2019, la Fédération Française de Voile a de nouveau récompensé le YC Vernon par 4 labels spécifiques :

- Le domaine de l'enseignement avec le **label Ecole Française de Voile**
- Le domaine de l'initiation à la régates pour les jeunes avec le **label Ecole de Sport** qui recouvre les activités d'initiation à la régates en voile légère pour les 7-14 ans.
- Le domaine de la compétition avec le **label Ecole de Compétition** qui recouvre les activités de compétition développées par le club pour les publics à partir de 10 ans.
- Le domaine du Sport avec le **label Club Sport Loisir** qui recouvre entre autres les activités d'animation du club, la pratique en site surveillé et la mise à disposition de matériel nautique.

Ces quatre labels sanctionnent tout le travail accompli une nouvelle fois en 2019 par l'équipe encadrante et tous les membres actifs du club dans un contexte pourtant clairement défavorable dans le domaine de la compétition en raison des restrictions budgétaires imposées par l'héritage de la situation financière de 2018. Malgré tout, le maintien de la pratique sportive Habitables en compétition a permis en 2019 de « sauver » le label Ecole de Compétition, ce qui n'aurait pas été le cas avec la seule pratique sportive Dériveurs.

Parmi les autres labels de la FFVoile, le **label Point Location** n'est pas obtenu car le club n'effectue pas assez de locations de bateaux aux particuliers pour en faire la demande, cette activité est très rare et plus opportuniste que proactive. Il s'agit cependant d'un axe potentiel de développement qui pourrait à long terme permettre de compléter les revenus du club.

Le club est très fier de ses labels et d'en faire la promotion auprès du public et des partenaires : bien plus que de simples distinctions honorifiques, ils sont gages de qualité et de reconnaissance des compétences et actions

engagées tout au long de l'année passée. Ils ne sont pas automatiques, chaque année les labels sont remis en jeu, et nuls doutes que le club mettra tout en œuvre pour les obtenir à nouveau en 2020 !

8 Formation

Le développement et les activités du YC Vernon nécessitent des ressources humaines qualifiées et compétentes : depuis 2015, le club forme ses futurs moniteurs au sein des jeunes en leur proposant de suivre les formations qualifiantes organisées par la Ligue de Voile de Normandie. Dès 16 ans, après obtention des permis bateaux, il est ainsi possible de se former pour obtenir le Certificat de Qualification Professionnel Initiateur Voile (CQP-IV), véritable diplôme professionnel permettant l'enseignement de la pratique de la voile sous rémunération.

Outre la formation et l'évaluation de la partie pratique, le club participe à ce plan de formation en proposant aux jeunes stagiaires en formation différentes aides financières pour participer à la formation théorique CQP-IV. Le montant maximal de cette aide est de 1 150 € par stagiaire (700 € pour la formation théorique, 450 € pour les permis côtiers et fluviaux). En contrepartie, le jeune moniteur rejoint bénévolement l'équipe encadrante du club pendant 8 ou 25 séances supplémentaires selon le niveau de l'aide retenue. Il s'agit d'un dispositif « gagnant-gagnant » pour les deux parties.

En 2019, Marius DESPRES a pu obtenir brillamment son CQP-IV et a ainsi travaillé pour le club de manière rémunérée quelques semaines au cours de l'opération Destination Vernon organisée par la ville, pour faire découvrir la voile au jeune public Vernonnais. Sa rigueur, sa patience et son autonomie ont été fort appréciés ! Il rejoint ainsi les nombreux jeunes moniteurs qui ont été formés au sein du club ces cinq dernières années : Nicolas, Julia, Hugo, Cyril. Depuis l'automne 2019, le relai est désormais assuré par Thomas ECHARD qui suit cette formation CQP-IV et qui valide la partie pratique au sein de l'équipe encadrante du YC Vernon.

Le club est particulièrement fier de ce plan de formation : il permet aux structures affiliées à la FFVoile de bénéficier de ressources compétentes et qualifiées pour assurer le développement de toutes les pratiques, loisirs et sportives de la Voile. Les jeunes bénéficient en retour d'une véritable formation professionnelle leur permettant de travailler de leur passion et de manière rémunérée, par exemple dans les clubs de la côte, pour financer leurs études ou tout simplement comme « job » d'été. Pour certains, cela peut aussi être le point de départ d'une véritable vocation : Cyril GIBIER, formé CQP-IV en 2018, s'engage ainsi désormais dans une formation professionnelle supérieure BPJEPS au sein du centre de formation de l'Ecole de Voile des Glénans, en Bretagne.

9 Emplois

Pour rester une école de voile reconnue et de qualité, le YC Vernon a besoin d'un **encadrement technique** important et compétent. L'emploi de ces cadres est donc fondamental avec le souci constant de leur financement et de leurs disponibilités.

Le club emploie directement ou indirectement environ **1,5 Equivalent Temps Plein (ETP)** à l'année. Plus humainement, les ressources cadres sont composées de :

- **Adeline HARTMANN**, sous contrat de prestations et employée par le Comité Départemental de Voile de l'Eure à hauteur de 70 % de ses disponibilités. Adeline occupe le poste de **Directrice du club**.
- **Pierre TOULOUZAN**, sous contrat de prestations et également employé par le Comité Départemental de Voile de l'Eure à hauteur de 30 % de ses disponibilités. Tout juste arrivé dans l'équipe encadrante, Pierre occupe depuis septembre 2019 le poste de moniteur du club pour les plus jeunes pratiquants.

- **Jean-Marc TESSIER**, employé directement par le club en tant que moniteur pour l'Ecole de la Voile Adultes Habitables.
- **Marius DESPRES**, employé directement par le club en tant que moniteur pour les stages estivaux après la validation de sa formation pratique CQP-IV au sein du club. Il poursuit désormais ses études.
- **Thomas ECHARD**, stagiaire moniteur en cours de formation CQP-IV et qui pourra être rémunéré pour ses prestations après sa formation et la fin de son engagement financier auprès du club en 2020.

Le plan de redressement financier organisé en 2019 ne permettait pas de reproduire la même erreur qu'en 2018 : les emplois du club sont désormais tous en cohérence avec les besoins réels. En particulier, il a été très prudent de ne pas faire appel à d'autres prestataires extérieurs pour l'encadrement des stages estivaux et de n'employer strictement que des ressources locales disponibles, et seulement en fonction des effectifs réels des jeunes stagiaires.

L'emploi de Adeline et Pierre représente à eux deux 1 ETP annuel. Ces emplois résultent d'un **partenariat « gagnant – gagnant » entre le YC Vernon et le Comité Départemental de Voile de l'Eure (CDV27)**. Leurs prestations représentent en 2019 un montant de 18 881 €, soit environ 28 % des charges du club. Cela serait bien plus si le club les employait directement à son compte avec le surcoût des charges sociales. Le montant de ces prestations augmentera progressivement pour compenser la diminution des aides financières perçues par le CDV27. En 2020, le budget prévisionnel pour leurs prestations s'établit à 21 400 €, soit environ 26 % des charges prévisionnelles du club.

10 Gouvernance

La gouvernance du club a été restructurée officiellement en 2019 par la création du poste de **Directrice du club** affectée à Adeline HARTMANN. Cela a permis au club de séparer la gouvernance en deux responsabilités :

- **La direction opérationnelle du club est assurée par Adeline** qui dirige donc toute la gestion quotidienne du club ainsi que son équipe de moniteurs. Adeline est membre à part entière du bureau exécutif du club, avec le Président (Stéphane GIBIER), le Secrétaire (Dominique OHIER) et la Trésorière (Patricia BOURESCHÉ).
- **Le Conseil d'Administration du club et son Président définissent les grands objectifs du club** : ils valident notamment les projets d'investissements, ils sont également responsables des choix budgétaires annuels.

Cette organisation permet de gagner en efficacité sur de nombreux points opérationnels grâce aussi à l'engagement exemplaire et indéfectible de Adeline à son poste qu'elle mène brillamment et bien au-delà des 35h hebdomadaires réglementaires...

Cependant, le bureau du club souffre d'un **manque de coordination physique**, principalement en raison de la difficulté de conciliation des agendas de chacun : mis à part Adeline qui est professionnelle, tous les autres membres du bureau sont bénévoles et n'ont pas souvent les mêmes disponibilités en raison de leurs emplois du temps professionnels et familiaux. En 2019, le bureau n'a pu se réunir physiquement que 2 ou 3 fois sur l'année ! Heureusement, des réunions virtuelles ont lieu à minima tous les mois et surtout dès que cela le nécessite. Il s'agit d'un système palliatif qui n'est pas satisfaisant. Il est difficile de progresser dans ce domaine, mais et il sera absolument nécessaire dès 2020 de renforcer cette coordination physique et bien plus conviviale que les « *conf-calls* » le soir en semaine jusqu'à pas d'heure...

11 Vie associative de club et bénévolat

Le YC Vernon n'échappe pas à la tendance générale dont souffrent toutes les associations : les membres se comportent de plus en plus en tant que **consommateurs de services et prestations** et s'impliquent de moins en moins dans des actions bénévoles à destination du groupe. Ce phénomène touche plus particulièrement les membres adultes, les jeunes n'étant pas encore trop stressés ni contraints par l'extérieur. Il s'agit d'un mouvement de fond qui est malheureusement inéluctable à la société française actuelle et qui n'appelle pas nécessairement des critiques et des actions contre-productives. Cette tendance doit être acceptée de manière factuelle et il est nécessaire de s'y adapter – et parfois de l'adopter -- pour que la vie associative se transforme en conséquence.

C'est ainsi que le YC Vernon a mis en place depuis 2 ans une formule destinée aux adultes désirant s'initier et se perfectionner à la voile habitable de manière encadrée avec un véritable parcours pédagogique pluriannuel sur des supports performants et modernes (First Class 7.5), dans un format compatible avec les contraintes professionnelles et familiales (2 séances en moyenne par mois). Il s'agit d'un véritable succès puisque les adhérents de cette formule représentent désormais la moitié des effectifs pratiquants adultes.

L'enjeu dans les années à venir est de transformer les consommateurs actuels en « **consomm'acteurs** » : la pratique sportive en compétition ainsi que la pratique loisir (raids, croisières) sont des leviers indiscutables pour développer une vie associative au sein du club dans le partage d'une passion commune : la Voile. Il est à regretter que la passerelle entre l'école de voile adulte et ces autres pratiques ne se mettent pas vraiment en place. De plus le fort taux de renouvellement de ce public adulte (quasiment 100 % de « *turn-over* » au bout d'un an) montre les limites de notre prestation limitée par le cadre restreint de la Seine à Vernon et freinée par les contraintes logistiques des déplacements extérieurs. Voilà donc nos objectifs et le cap à tracer pour les prochaines années !

Paradoxalement et fort heureusement, le **bénévolat** à terre n'a pas disparu au sein du club : il s'agit d'une valeur encore partagée par de nombreux membres adultes qui se reconnaissent et qui n'hésitent pas à donner un peu de leur temps pour entretenir le matériel, réaliser des aménagements ou tout simplement apporter les indispensables et attendus goûters pour nos jeunes en fin de séance. Le repas partagé lors de la fête du club a été un véritable succès et il a permis de nous retrouver tous ensemble de manière conviviale et festive. Ces moments sont trop rares, ils doivent être développés.

Le vivier du bénévolat est encore heureusement très présent et il ne demande qu'à être développé et surtout organisé : il est un fait indiscutable que l'équipe encadrante devant gérer de trop nombreux points opérationnels au quotidien a énormément de mal à piloter des actions à destination de ses membres bénévoles. Faute de concertation et probablement par manque de responsables en regard du nombre croissant d'activités, le club hésite trop à solliciter ses membres qui parfois sont volontaires et ne demandent qu'à participer aux tâches ingrates. Il faut rompre cette appréhension. Le club a besoin d'un encadrement bénévole de qualité et dédié. Cet axe de progrès se réalisera par l'ouverture d'un tel poste en 2020 et sa mission sera centrale pour la vie associative interne du club.

12 Communication

Le bilan de la communication interne et externe au club en 2019 n'est pas brillant, il est même bien en-deçà des attentes d'un club de voile avec autant d'activités et de pratiquants licenciés ! Il faut être honnête, alors que la communication était plutôt bien organisée il y a quelques années, 2019 a été malheureusement dans la continuité de 2018, c'est-à-dire trop peu présente et pas assez efficace.

Dans le cadre de la **communication interne** destinée aux membres pratiquants du club, le club a du mal à trouver le bon média pour un public aussi varié : les jeunes ne lisent pas les mails, les adultes reçoivent par contre trop de sollicitations par mails qu'ils ne lisent donc plus, les réseaux sociaux « privés » tels que WhatsApp et autres Instagram ne sont peu ou pas exploités par tous les membres... Il en résulte une grande difficulté dans la diffusion de messages importants de la part du bureau et de l'équipe encadrante auprès des membres du club avec pour conséquence quelques malentendus et parfois des organisations déficientes. Une autre cause importante de ce problème interne est la surcharge opérationnelle du bureau du club.

Il est indispensable d'améliorer cette communication interne et elle doit certainement passer en premier lieu par des **échanges groupés plus directs et humains** plutôt qu'exclusivement distance avec les outils modernes et (trop) variés. L'avantage d'un échange direct est qu'il est plus rapide, ce qui soulagera le bureau par exemple de la rédaction de longs mails détaillés... L'excuse de l'absence d'un lieu de vie pour échanger de manière conviviale est tout à fait recevable mais il est possible d'organiser par exemple « *au pied du conteneur* » un tableau de communication et surtout des briefings / debriefings systématiques lors des séances à destination de nos membres. Les outils numériques resteront utilisés bien entendu, mais pas exclusivement ! Il s'agit d'un axe de progrès non négligeable pour 2020, il est même non négociable.

Le bilan de la **communication externe** est encore plus mauvais : il s'est résumé en 2019 en la mise à jour minimaliste du site internet du club avec les activités et à quelques tweets lors de certaines manifestations organisées par le club ou lors de la participation à certaines régates extérieures (Tour des Ports de la manche). Rien dans le *Démocrate Vernonnais*, rien non plus dans *Paris Normandie*. Un gros loupé. Certes, les activités purement sportives ont été réduites en 2019, mais le club a maintenu un très bon niveau d'animation nautique qui méritait d'être exposé auprès d'un plus large public. Le club souffre de l'absence d'un véritable **plan média** et surtout d'une **personne dédiée à la coordination** de cette communication externe. Il s'agit d'un axe de progrès également très important pour 2020.

13 Relations avec la ville et l'agglomération

Le YC Vernon entretient de bonnes relations avec la municipalité de Vernon, le club lui est notamment redevable de son soutien financier indéfectible depuis de nombreuses années par des subventions publiques destinées aux associations sportives. **En 2019, le club a ainsi perçu de la ville un montant total de 10 663 € en subventions** diverses réparties de la manière suivantes :

- Subvention de **fonctionnement** : 4 000 €
- Subvention d'**investissements** (matériel Laser) : 1 063 €
- Subvention appels à **projets** :
 - Animations Destination Vernon : 3 000 €
 - Animations Voiles en Seine : 1 500 €
 - Ecole Municipale du Sport (périscolaire) : 600 €
 - Organisation des régates CICD / CICH sur Vernon : 500 €

Le club remercie très sincèrement la ville de Vernon pour son importante contribution financière en 2019 (environ 14 % des produits) au développement des activités et à l'organisation d'animations destinées principalement aux habitants de Vernon et de son agglomération. Ce soutien financier fondamental est en réponse de la qualité et de la quantité des séances de voile mises en œuvre par le club à destination des vernonnais et de l'image qu'il projette à l'extérieur de la ville : **le YC Vernon est un acteur majeur des activités nautiques sur la Seine à Vernon.**

Des améliorations notables en termes de **communication et de coordination** de la part de la ville sont certainement bienvenues : la base nautique des Tourelles se transformant progressivement en une mini-base de loisirs multi-activités en plein centre-ville pour le bénéfice de tous les vernonnais, il est parfois difficile d'obtenir des informations dès le début de la saison de la part du service des sports de la ville sur le calendrier et l'occupation du terrain. Le YC n'est pas propriétaire de la base, il en a simplement l'usage partagé avec les autres associations, qu'elles soient sportives ou culturelles. Cette mutualisation de la ressource foncière mérite une meilleure coordination publique.

Enfin, il est important de noter que la Ville connaît parfaitement depuis de nombreuses années les **attentes du club en termes d'infrastructures terrestres** : le club a besoin d'espaces de stockage et de rangement, d'un véritable « *club-house* », d'un atelier, d'une salle de réunion, d'un accueil digne pour le public. La ville de Vernon accompagnée du Département et de l'agglomération a entrepris depuis quelques années une véritable transformation globale du site des Tourelles avec l'incorporation dans les projets de Seine à Vélo de nouvelles réalisations terrestres spécifiques aux 3 structures nautiques occupantes (voile, kayak, aviron) dans un souci constant de mutualisation des moyens. Le club approuve totalement ce principe mais il regrette le manque d'informations précises sur les travaux projetés, leurs planifications, et surtout le peu de concertations entre la ville et les structures concernées. Cela devrait cependant changer en 2020 puisque la ville présente enfin ses projets courant février. Notre longue patience sera-t-elle enfin récompensée ? Tout le club et ses 680 pratiquants annuels (2019) n'attendent que cela...

Les relations avec Seine Normandie Agglomération (SNA) ont été compliquées en 2018 et 2019 par les difficultés de répartition de la prise en charge des travaux d'entretien du matériel de manutention (portique, palan, palonnier, treuil) propriété de l'agglomération. Après négociations, le club et SNA se sont partagés à leurs frais la remise en état de cet important matériel. Le YC Vernon a réalisé sa part dans les règles avec l'aide de bénévoles. Il a fallu exactement un an (août 2018 – septembre 2019) pour que le matériel soit désormais déclaré conforme et utilisable après contrôles indépendants. Aujourd'hui le club et ses membres propriétaires, ainsi que son partenaire privilégié qu'est le CDV27, peuvent de nouveau utiliser le matériel de manutention manuel. Le treuil électrique restant toujours à la charge de SNA sans aucune autre information sur la date de disponibilité à ce jour...

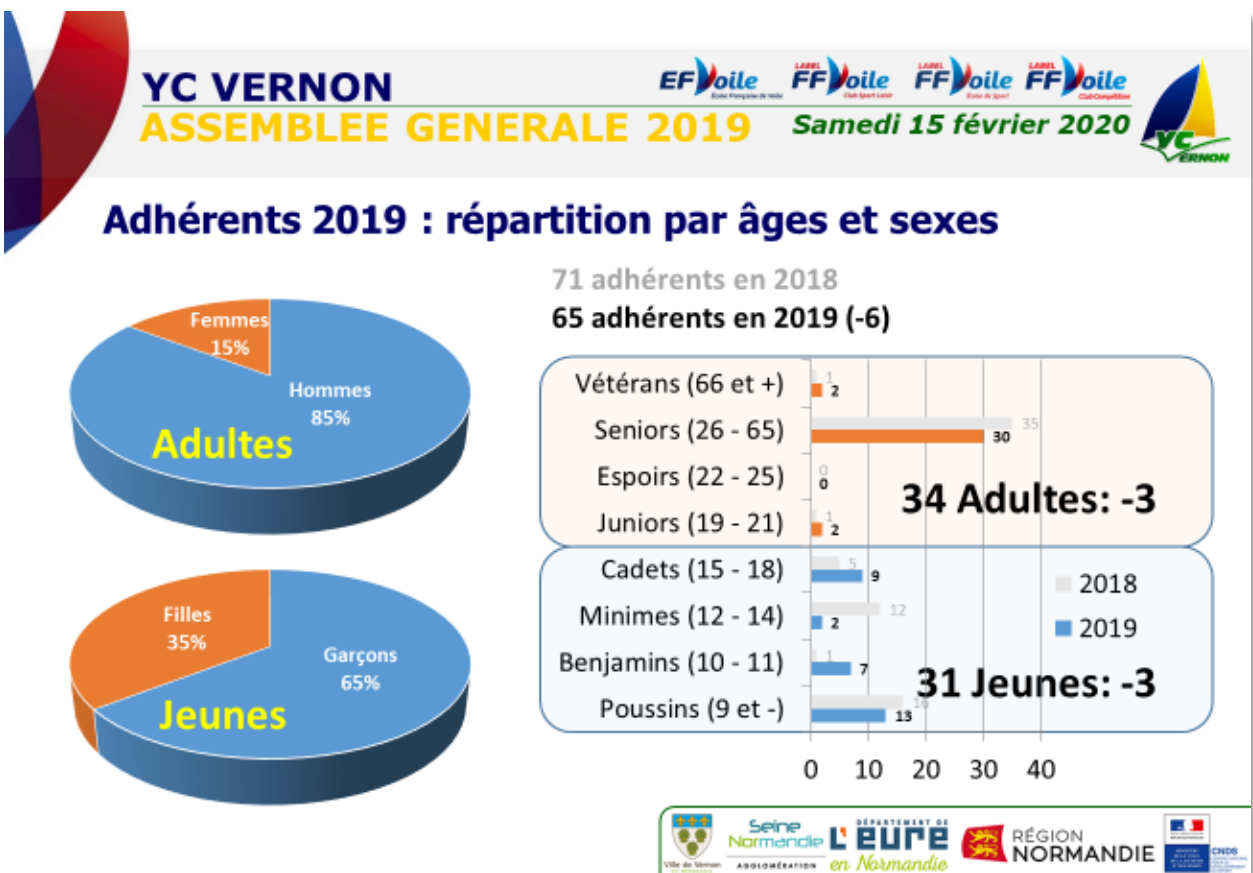
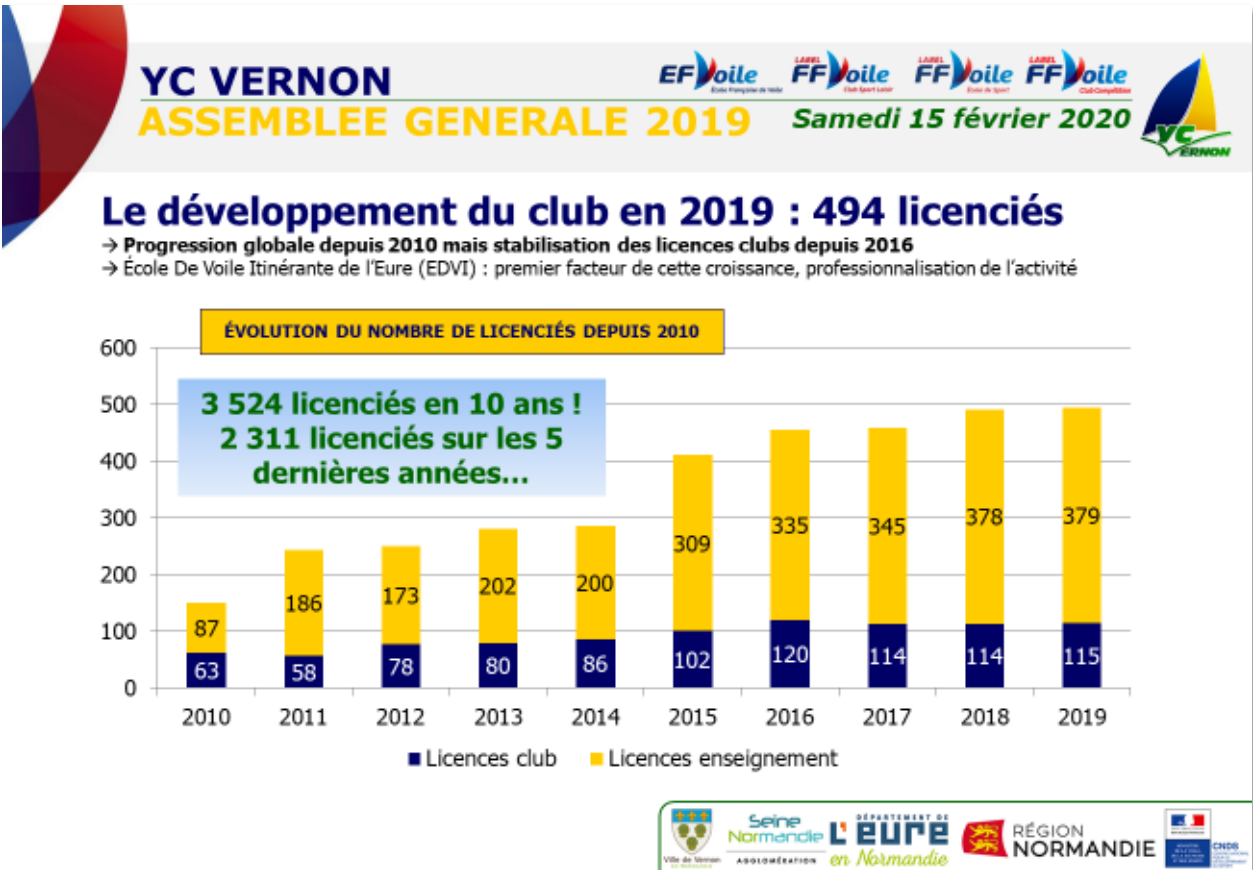
14 Remerciements

Il est essentiel de remercier les forces vives du club car sans elles le club ne saurait fonctionner :

- **Adeline HARTMANN, Directrice du Club**, pour son professionnalisme et la qualité de son encadrement et de sa disponibilité.
- **Pierre TOULOUZAN, moniteur du club**, pour avoir su trouver ses marques dans le club après son arrivée en septembre 2019 dans un contexte difficile et pour la qualité fortement appréciée de son encadrement auprès des jeunes.
- **Jean-Marc TESSIER, moniteur du club**, pour son engagement et ses disponibilités dans l'encadrement de l'Ecole de Voile Adultes Habitables et pour son aide bénévole appréciée pour nos jeunes de l'équipe UNSS.
- **Patricia BOURESCHE, trésorière du club**, pour sa rigueur financière indispensable au développement maîtrisé du club.
- **Dominique OHIER, secrétaire du Club et Arbitre Régional**, pour ses directions de Course toujours aussi précises et rigoureuses et son engagement important dans les lourdes tâches administratives.
- **Bertrand COLLIN et Éric GALICHET, administrateurs du club**, pour leurs nombreuses aides techniques et leurs disponibilités.
- **Hervé DUCHOSSOY et Patrice BELLEC, administrateurs du club**, pour leurs contributions à la promotion interne de la voile sportive et de loisir auprès de nos pratiquants.
- **Marius DESPRES et Thomas ECHARD, jeunes aides-moniteurs**, pour leurs aides précieuses et actives pendant les séances et les stages.
- **Simon BADREAU**, membre pratiquant du club et avocat indépendant, pour son aide financière de 460 € portée au budget de participation de l'équipage du club au Tour des Ports de la manche 2019.
- **Les jeunes adolescents du club**, pour leurs précieuses contributions à l'organisation des manifestations nautiques.
- **Tous les bénévoles du club qui se reconnaîtront** et qui répondent présent aux sollicitations du bureau en apportant leurs contributions au fonctionnement et développement du club.
- **Tous les parents de nos jeunes** qui apportent régulièrement les goûters fortement appréciés après les séances et les régates du club...

Le YC Vernon ne peut également se développer et réussir ses activités sans le soutien de ses partenaires :

- **Institutions publiques**
 - **La Municipalité de Vernon, Seine Normandie Agglomération, et le Conseil Département de l'Eure** pour leur soutien financier, logistique, et leurs contributions au développement de notre sport, la Voile
- **Partenaires sportifs fédéraux**
 - **Ligue de Voile de Normandie** pour le soutien sportif et l'aide au développement.
 - **Le Comité Départementale de Voile de l'Eure (CDV27)** pour l'énorme soutien logistique (flotte, organisation) et humains (prestations d'encadrement) qu'il apporte au club.
- **Clubs régionaux**
 - **Club de Voile de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf (CVSAE)** pour sa contribution importante dans le succès confirmé et croissant du Championnat Interclubs Habitables (CICH) et pour son aide logistique dans l'entretien des First Class 7.5 et le prêt de matériels.



YC VERNON

ASSEMBLEE GENERALE 2019

EF Voile FF Voile FF Voile FF Voile

Samedi 15 février 2020

Adhérents 2019 : répartition par formules

Formule	Pourcentage
Jeune	48%
Non usager	17%
Adulte libre	14%
Adulte encadré	15%
Propriétaire	6%

YC VERNON

ASSEMBLEE GENERALE 2019

EF Voile FF Voile FF Voile FF Voile

Samedi 15 février 2020

Projet de club : 4 axes de développement, 3 valeurs

Formation

- Ecole de Voile
- Scolaires
- Entreprises
- Arbitrage
- Monitorat
- Permis

Compétition

- Régates de clubs
- Régates régionales
- Régates nationales
- Championnat de France

Loisir

- Croisières, raids
- Entretien matériel
- Fêtes du club
- Soirée rétro
- entraide

Promotion

- Événementiel Vernon
- Réseaux sociaux
- Fête du nautisme
- Jeune Régatier

Ambition

Convivialité

Bénévolat

YC VERNON
ASSEMBLEE GENERALE 2019 Samedi 15 février 2020

EF Voile École Française de Voile
LABEL FF Voile Club Sport Loisir
LABEL FF Voile École de Sport
LABEL FF Voile Club Compétition

Labels FFVoile : reconnaissance fédérale annuelle

École Française de Voile
Apprentissage et certification

Club Sport Loisir
Pratiques sportives

École de Sport
Ecole de la régates de 7 à 14 ans

Club Compétition
Recherche de la performance

Seine Normandie AGGLOMÉRATION en Normandie
DÉPARTEMENT DE L'EURE
RÉGION NORMANDIE
CNDP

YC VERNON
ASSEMBLEE GENERALE 2019 Samedi 15 février 2020

EF Voile École Française de Voile
LABEL FF Voile Club Sport Loisir
LABEL FF Voile École de Sport
LABEL FF Voile Club Compétition



Bénévolat

- Une valeur majeure
 - Partage
 - Collectif
- Besoin de renforts !
 - Logistique
 - Accueil
 - Transport
 - Entretien
 - Rangement
 - Crêpes

Seine Normandie AGGLOMÉRATION en Normandie
DÉPARTEMENT DE L'EURE
RÉGION NORMANDIE
CNDP